

**ANNEXE 3**

**SYNTHÈSE DES ENTENTES ENTRE L'UNION DES ARTISTES  
ET  
LES INTERVENANTS DU DOMAINE ARTISTIQUE**

## SYNTHÈSE DES ENTENTES ENTRE L'UDA ET LES INTERVENANTS DU DOMAINE ARTISTIQUE

	JOURNÉE DE TRAVAIL	DURÉE DU TRAVAIL	PRÉSENCE PARENTALE	TRAVAIL DE NUIT	FRÉQUENTATION SCOLAIRE	AUTRES NORMES
L'association des producteurs de films et de télévision du Québec, l'ONF et L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo	Moins de 2 ans: 4 hres. De 3 à 6 ans: 6 hres. De 7 à 12 ans: 8 hres. Au-delà de 2 hres supplémentaires, autorisation parentale requise. Repos de 12 heures entre les journées de travail, excluant les transports.	7 ans et moins: 30 min. consécutif. 8 à 12ans: 60 min. consécutif.  15 min. de repos entre chaque séance.	Peut être présent en tout temps pour bien-être et sécurité de l'enfant. Droit d'être suffisamment près de l'enfant pour être en mesure de le voir et l'entendre.	Si requis de passer la nuit hors du domicile, l'enfant doit être accompagné d'un parent ou gardien.  Si tournage de nuit, endroit requis pour repos avec lit.	Audition après les heures de classe sauf si entente avec parent et directeur d'école.  Précepteur à l'enfant qui doit travailler plus de 3 jours consécutifs selon avis du parent ou du directeur d'école.	Repas : max 5 hres. après la convocation, Collation: 2 hres. après une séance de travail.  Si plusieurs enfants, un adulte est requis pour bien-être et sécurité.
Entente collective entre l'UDA et Télévision Quatre-Saisons (enfants de moins de 13 ans)	Moins de 6 ans: max. de 4 hres incluant repos et repas et max. de 2 hres entre convocation et début du travail. Si plus de 6 hres., autorisation parentale requise. De 6 à 12 ans: max. de 8 hres. incluant repos et repas. Si plus de 8 hres, autorisation parentale requise.		Le responsable de l'enfant a le droit d'être présent pendant répétitions et enregistrements. Adulte doit être présent pour surveillance continue et veiller au bien-être.		Audition après les heures de classe sauf si autorisation parentale	
Entente collective entre l'UDA et Télé-Métropole Inc. et TM Multi-Régions Inc (enfants de moins de 13 ans)		7ans et moins: 30 min. consécutif. 8 à 12 ans: 60 min. consécutif.  15 min. de repos entre chaque séance.  Si plus de 5 heures de présence, autorisation parentale pour poursuivre.	Parent ou responsable peut être présent.	Si l'enfant doit passer la nuit à l'extérieur de chez-lui, il doit être accompagné d'un responsable.	Audition en dehors des heures de classe.	Si enfant non-accompagné producteur désigne une personne pour surveillance et veiller au bien-être de l'enfant.

## SYNTHÈSE DES ENTENTES ENTRE L'UDA ET LES INTERVENANTS DU DOMAINE ARTISTIQUE

	JOURNÉE DE TRAVAIL	DURÉE DU TRAVAIL	PRÉSENCE PARENTALE	TRAVAIL DE NUIT	FRÉQUENTATION SCOLAIRE	AUTRES NORMES
Entente collective entre l'UDA et la Société de Radio-Télévision du Québec (enfants de moins de 14 ans)	Moins de 6 ans: 3 hres. excluant les repas et repos. Max. de 2 hres. entre convocation et début de l'enregistrement Si plus de 5 hres., autorisation parentale requise. De 6 à 14 ans: 8 hres. excluant repas et repos.	Moins de 2 ans: 15 min. consécutif. De 2 à 4 ans: 20 min. consécutif. De 4 à 6 ans: 30 min. consécutif. De 6 à 10 ans: 45 min. consécutif. De 10 à 14 ans: 60 min. consécutif.  15 min. de repos entre chaque séance.		Responsable peut être présent	Audition en dehors des heures de classe.	Société s'engage à surveillance continue et veiller au bien-être de l'enfant.
Entente collective entre l'UDA et la Société Radio-Canada	Moins de 6 ans: 3 hres De 6 à 12 ans: 5 hres Max. de 2 hres entre convocation et début du travail.	Moins de 2 ans: 15 min. consécutif. De 2 à 16 ans: 45 min. consécutif. Au moins 15 min. de repos entre chaque séance.	Personne responsable doit accompagner un enfant de moins de 12 ans et peut accompagner un enfant de plus de 12 ans.  Responsable a le droit d'être présent durant travail de l'enfant.	Si requis de passer la nuit hors du domicile, l'enfant a droit à un accompagnateur.	Tous les efforts nécessaires seront faits pour que les auditions aient lieu en dehors des heures de classe.	Personne désignée pour veiller à l'ordre et bien-être. Si 6 enfants et plus, personne désignée exclusivement pour cette fonction.
Entente collective du doublage entre l'UDA et l'Association québécoise des industries techniques du cinéma et de la télévision						Permis de l'UDA requis pour enfant de moins de 16 ans si non-membre.

## SYNTHÈSE DES ENTENTES ENTRE L'UDA ET LES INTERVENANTS DU DOMAINE ARTISTIQUE

	JOURNÉE DE TRAVAIL	DURÉE DU TRAVAIL	PRÉSENCE PARENTALE	TRAVAIL DE NUIT	FRÉQUENTATION SCOLAIRE	AUTRES NORMES
Entente des annonces publicitaires entre l'UDA et les producteurs conjoints	Moins de 6 ans: 3 hres excluant repas et repos. Max. de 2 hres entre convocation et début du travail. Plus de 5 heures de travail, autorisation parentale requise.	Moins de 2 ans: 15 min. consécutif. De 2 à 16 ans: 45 min. consécutif.  Repos de 15 min. entre chaque séance.	Moins de 2 ans: infirmière ou puéricultrice de même langue maternelle obligatoire. Moins de 6 ans: présence d'un parent-accompagnateur obligatoire. Parent-accompagnateur obligatoire par groupe de 3 enfants. Plus de 6 ans, présence obligatoire d'un parent accompagnateur ou responsable désigné.		Audition doit toujours avoir lieu en dehors des heures de classe.	Si enfant doit absorber aliments lors du tournage d'une annonce, infirmière ou puéricultrice de même langue maternelle requise.  Producteur assure surveillance constante et veille au bien-être pendant les séances d'enregistrement.
Entente collective du phonogramme entre l'UDA et l'ADISQ	Max. 3 hres excluant repas et repos. Max. de 2 hres entre convocation et début d'enregistrement. Plus de 5 hres, autorisation parentale requise.	Jusqu'à 5 ans: 15 min. consécutif. De 6 à 11 ans: 25 min. consécutif. De 12 à 16 ans: 45 min. consécutif.  15 min. de repos entre chaque séance.	Présence parentale ou représentant obligatoire dès qu'un enfant est engagé.		Répétitions en dehors des heures normales de classe de l'enfant.	Producteur assure surveillance constante et veille au bien-être pendant séances d'enregistrement.